Exposition des Œuvres d'Arnold Böcklin à l'occasion du 100ème anniversaire de l'artiste, à la Kunsthalle à Bâle

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Band (Jahr): - (1927)

Heft 1

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-623698

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

ment être admis à soumettre des œuvres au Jury. De même la Commission des Beaux-Arts demandera des réductions de prix aux Chemins de fer fédéraux pour l'Exposition Nationale dans les sens de la proposition faite par Métein au cours de la dernière Assemblée générale (en faisant allusion à la réduction de prix accordée à l'occasion de l'Exposition des Beaux-Arts Belges à Berne). — Le Comité central ne manquera pas d'avoir soin que dans le jury de l'Exposition de la Société le Tessin ne soit plus omis comme cela s'est passé l'année dernière.

Estampe 1927

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos membres que l'Estampe 1927 sera signée par Edouard Renggli de la section de Lucerne.

.Max Girardet †

Nous avons perdu en la personne de Max Girardet, décédé le 4 mai à l'âge de 70 ans, un collègue que nous avions toutes les raisons d'estimer et d'honorer comme ancien Président central très dévoué à la prospérité de notre société. M. Girardet a été deux fois, de 1899 à 1901 et de 1905 à 1907, à la tête de la Soc. P. S. et A. S. et a accompli pour elle un travail précieux. Nous lui devons entre autre une grande reconnaissance d'avoir pris, en 1907, comme Président central, l'importante initiative de l'institution de membres passifs pour notre société. Nous savons maintenant combien cette innovation a contribué à fortifier notre société et à la consolider principalement au point de vue financier. Notre société a cherché à prouver sa reconnaissance à M. Giradet pour ses mérites en le nommant membre honoraire en 1923. C'est avec une bien vive douleur que nous devons nous séparer de cet ami sincère de notre société. Le Comité central a fait déposer sur sa tombe le témoignage de reconnaissance et de souvenir qu'il a si largement mérité.

Exposition des Oeuvres d'Arnold Böcklin

à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'artiste, à la Kunsthalle à Bâle.

Cette exposition remarquable comprend presque toutes les principales œuvres de l'artiste. A la possession suisse, notamment celle de Bâle et de Zurich, il est réuni de nombreuses œuvres de la Galerie Nationale à Berlin, de la Schackgalerie à Munich et des œuvres appartenant aux musées de Dresde, Hambourg et Darmstadt.

Nous ne voudrions pas omettre d'attirer l'attention sur cette exposition unique. Il est assuré à nos membres une réduction du prix d'entrée contre légitimation.

L'exposition sera ouverte jusqu'au 6 juin 1927.

Les œuvres des artistes suisses à l'étranger et la douane suisse

«Les études et les œuvres d'artistes suisses séjournant temporairement à l'étranger pour leurs études sont admises en franchise.»

«Sont réputés études et œuvres les travaux originaux d'un caractère artistique exécutés et signés par des étudiants ou des artistes de nationalité suisse pendant un séjour temporaire à l'étranger.»

«L'admission en franchise est subordonnée à une autorisation de la direction d'arrondissement. Celle-ci doit être avisée avant chaque envoi; l'avis doit être accompagné, le cas échéant, d'une déclaration attestant la qualité de l'auteur.»

«A défaut d'autorisation de la direction d'arrondissement, les envois de ce genre font l'objet, à la frontière, d'un dédouanement intérimaire.» (Art. 20 du Règlement d'exécution de la loi fédérale du 1^{er} octobre 1925 sur les douanes.)

Gustave Jeanneret

A l'occasion de son 80ème anniversaire.

Nous présentons à notre très honoré Collègue et Membre honoraire Gustave Jeanneret nos vœux les plus cordiaux à l'occasion de son 80ème anniversaire qu'il put fêter le 6 avril 1927. Les artistes suisses aiment et estiment en leur Doyen le digne représentant de l'Art et des artistes et lui sont tout particulièrement reconnaissants de tout ce qu'il a fait pour le bien de notre société qu'il a dirigée avec beaucoup d'énergie de 1903 à 1904 comme Président central. Nous n'avons pas non plus oublié comment, il y a quelques années, Monsieur Jeanneret, guidé par une idéale pensée sociale, prit l'initiative et mit à exécution la fondation de l'Association des Travailleurs intellectuels. Il aspira d'atteindre le même but idéal qui désormais doit servir de direction au «Schweiz, Künstlerbund».

Nous renouvelons à l'honoré Maître à Cressier notre sentiment de reconnaissance exprimé par le Comité central à l'occasion de son $80^{\rm eme}$ anniversaire et nous formons le vœu qu'il jouisse encore de beaucoup d'années de bien-être et de travail fécond.